

Démarche : DRAAF BFC_DNC_Surveillance en zone réglementée_Visite vétérinaire
Organisme : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Bourgogne-Franche-Comté - Siège de Dijon

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Contexte :

• Foyer de dermatose nodulaire contagieuse confirmé le 11/10/2025 dans le Jura.
• Arrêté préfectoral de zone pris par chaque préfecture de département déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
L'article 4 de ces arrêtés prévoit les mesures de surveillance en élevage et notamment un contrôle des exploitations de zone réglementée par les vétérinaires sanitaires sur demande de la DDecPP.

Cette demande d'intervention de la DDPP a pour objectif de :

- contrôler l'état sanitaire des animaux par l'examen clinique
signes d'appels : hyperthermie, hypertrophies ganglionnaires, chute de l'appétit, anorexie, inrumination, ptyalisme, épiphora, jetage, œdème sous-cutané, présence de nodule)
- vérifier des informations du registre d'élevage
- regarder les derniers mouvements des animaux (introductions, changement de parcelles)
- le cas échéant, réaliser des prélèvements pour analyse de laboratoire
- transmettre un rapport à la DDecPP via la saisie du formulaire de la présente démarche

Toute apparition de signes cliniques évocateurs de dermatose nodulaire contagieuse ou toute augmentation de la mortalité ainsi que toute baisse importante dans les données de production, sont immédiatement signalées au DDecPP.

Consignes de biosécurité :

- utilisation de vêtements de protection à usage unique
- nettoyage des bottes
- changement de tenue vestimentaire entre chaque établissement visité
- attention particulière aux mouches dans les véhicules

Informations sur le vétérinaire mandaté et la visite sanitaire

Nom de la structure vétérinaire

N° ordinal

Date de la visite

Nombre de Km parcourus

Catégorie fiscale du véhicule

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 5 cv et moins
- de 6cv à 7 cv
- 8 cv et plus

Temps passé (Heures)

DD(ETS)PP en charge du dossier

Il s'agit de la DD(ETS)PP du siège de l'exploitation où est réalisée la visite de surveillance.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DDPP de Côte d'Or (21)
- DDETSPP du Doubs (25)
- DDETSPP du Jura (39)
- DDETSPP de Haute-Saône (70)
- DDPP de Saône-et-Loire (71)

Motivation de la visite

Préciser si la visite a été réalisée dans le cadre de la surveillance des élevages en zone réglementée conformément aux arrêtés préfectoraux de zone, OU dans le cadre de la surveillance d'un cheptel en lien épidémiologique avec un foyer et qui a été mis sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS) pendant 28 jours.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Surveillance en zone réglementée
- Surveillance d'un cheptel sous APMS pour lien épidémiologique

Informations sur l'exploitation

N° EDE de l'exploitation

Indiquer les 8 chiffres du n°EDE

Commune

Type de production de l'atelier bovin

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Lait

DRAAF BFC_DNC_Surveillance en zone réglementée_Visite vétérinaire

Mixte

Effectif total des bovins

Il s'agit de renseigner l'effectif total des bovins de l'exploitation qui ont été vu lors de la visite y compris ceux qui sont potentiellement en hiverne ou en estive

Dont effectif des bovins présents sur le site de l'exploitation

Nombre des bovins vus présents sur le site uniquement

Dont effectif des bovins à plus de 5 Km du siège de l'exploitation

Nombre de bovins de l'exploitation vus en estive ou en hiverne sur d'autres sites que celui du site de l'exploitation (> à 5 Km de rayon du siège de l'exploitation)

Plusieurs unités épidémiologiques ont-elle été visités ?

Si visites de plusieurs unités épidémiologiques sur plus d'une heure, renseignez des compte-rendus différents.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Commentaires éventuels

Informations documentaires

Introduction de bovins dans les 30 derniers jours

Introduction via des achats d'animaux ou des mouvements d'hiverne, d'estive ou de pension

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Traitements réalisés sur un ou plusieurs animaux depuis les 30 derniers jours précédant la visite

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Traitements insecticide réalisés sur les animaux dans les 30 derniers jours

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Traitements insecticide réalisés dans les locaux dans les 30 derniers jours

DRAAF BFC DNC Surveillance en zone réglementée_Visite vétérinaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pour les élevages laitiers, baisse de production de lait dans les 30 jours précédent la visite

Information à relever sur la base des dires de l'éleveur.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Informations sur la clinique des animaux

Présence de symptômes évocateurs de DNC

Fièvre, abattement, anorexie, hypertrophie des ganglions lymphatiques, nodules sur la peau ou sur les muqueuses

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre d'animaux malades

Indiquer 0 (zéro) si aucun animal malade

Description des symptômes/lésions, le cas échéant :

Niveau d'infestation des bovins par des mouches

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Faible

Modéré

Élevé

Très élevé

Conclusion de la visite

Choix simple

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Absence de signes évocateurs de DNC

Suspicion clinique de DNC et réalisation de prélèvements

En cas de visite où un doute subsiste, vous devez contacter la DDecPP avant de conclure sur la visite et de déposer le dossier sur démarches-simplifiées.